

Formation préalable à l'assermentation de gardes particuliers et d'agents de sécurité

Cadre réglementaire

Décret n° 2006-1100 du 30 août 2006
Arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers et à la carte d'agrément

Bénéficiaires

Salariés en activité

Finalité de l'action

La reconnaissance de l'aptitude technique du garde permettant au préfet du département de délivrer l'arrêté l'autorisant à exercer son activité.

Objectif de la formation

Apporter les connaissances nécessaires pour remplir les conditions d'aptitude technique exigées pour l'exercice des fonctions de garde particulier.

Apporter à l'employeur la garantie que la commission délivrée aux gardes particuliers sera attribuée à des personnes en conformité avec le décret 2006-1100 du 30 août 2006 et avec l'arrêté du 30 août 2006 relatif à la formation des gardes particuliers.

Contenu de la formation

1/ Notions juridiques de base

- La hiérarchie des textes
- Le cadre des libertés individuelles
- Le droit de propriété
- Les bases générales du Droit Pénal français
- Les acteurs institutionnels : Police Nationale, Sécurité Publique, Police Judiciaire, Gendarmerie Nationale
- L'institution judiciaire : organisation et juridictions pénales
- L'infraction pénale
- La responsabilité pénale
- Catégories d'infractions et peines applicables
- La procédure pénale, règles de procédure et formalisme

2/ Prérogatives et devoirs du garde particulier dans le cadre de sa mission

- Positionnement dans le cadre de l'action judiciaire
- Cadre légal de son intervention : obligations et champ de compétences
- Le respect des libertés individuelles et du droit de propriété

3/ Déontologie et techniques d'intervention

- L'exercice de la fonction dans l'esprit et dans la lettre
- Règles de comportement et types de responsabilités
- Méthodes de communication
- La constatation des infractions

Validation de la formation :

Contrôle formel en fin de formation
Certificat d'acquisition des connaissances techniques requises pour l'aptitude à exercer les fonctions

Effectif prévu : 6 à 14 participants

Durée de la formation :

14 heures réparties sur deux journées

Personnes à contacter :

Caroline LAMBERT
Bruno JEAN-FAURE

Lieu de formation :

INS.E.I.T.

Espace Nikaïa
Avenue du Docteur Victor Robini
06200 NICE

Tél. : 04 97 18 11 33

Fax : 04 93 18 02 01

www.inseit.com

email : inseit.formation@wanadoo.fr

ou sur site de l'établissement

FILIERE PREVENTION SECURITE